

SÉANCE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY.

Étaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, M. CLAUZEL Sébastien donne pouvoir à M. ITHURBURUA Daniel, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Étai(ent) excusé(s) : M. BIBES Jean Paul, M. CLAUZEL Sébastien, Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 20 mai 2025 - Date d'affichage : 21 mai 2025

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE – NOMENCLATURE 9.1

Dans le cadre du développement du réseau très haut débit engagé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération Pays-Basque, la mise en œuvre de l'adressage revêt également un caractère indispensable pour la commercialisation des accès internet fibre très haut débit qui requiert l'identification des logements et des entreprises du territoire.

Cette action contribue également à améliorer la sécurité (services d'incendie et de secours) et l'efficacité des services (courrier, fournisseurs de réseaux, livraison, services à la personne, etc...) grâce à une localisation des maisons et entreprises. Un permis de construire a été accordé pour une maison sur la parcelle F 1521 et il faut maintenant nommer la voie qui va desservir cette maison.

Le choix de la dénomination de la voie a fait l'objet d'une attention particulière à la préservation des toponymes locaux et au maintien du nom des maisons.

Il est proposé d'approuver la dénomination suivante :

Nom de la voie ou du chemin	Bidearen izena
Chemin de Etxexaharrea	Etxexaharreko bidea

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination de cette voie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 27/06/2025
Et après transmission en sous-préfecture le 27/06/2025

